

Janvier-Février 1978

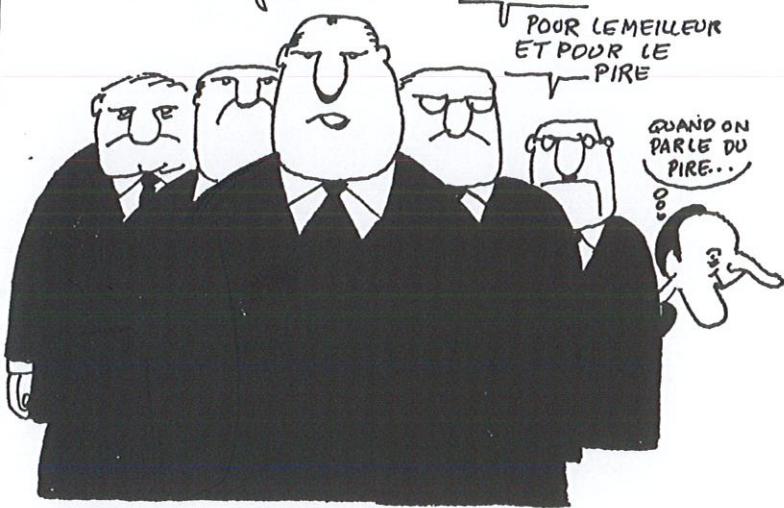
Stratégies du CNPF

TOUS LES PARTIS
FAVORABLES AUX
NATIONALISATIONS
SONT DES PARTI-PRIS !

QUANT A NOUS
NOTRE PARTI
EST PRIS...

POUR LE MEILLEUR
ET POUR LE
PIRE

QUAND ON
PARLE DU
PIRE...



1. Pour un modèle français de société
2. La liberté d'entreprendre, garant des autres libertés
3. Contre le programme commun
4. Renforcer la cohésion et la résistance patronales
5. Les cadres avec nous
6. Présenter un nouveau visage de l'entreprise

Stratégies du CNPF

libérale du patronat » qui dénonce « les empiétements progressifs de l'Etat », exalte « la libre création et le libre développement des entreprises dans le respect des lois économiques naturelles... sources irremplaçables d'amélioration de la condition humaine... », réhabilite le profit, « moteur essentiel de la croissance » et enfin déclare qu'en « matière de gestion des entreprises l'autorité ne peut se partager ». Pour la première fois les dirigeants du CNPF élaboreront un « credo » économique et social, mais cette charte, mal accueillie par l'opinion, accentue au sein du mouvement patronal les oppositions de tendances.

Dans les années qui suivent, notamment sous l'impact de « mai 1968 », le CNPF ressent à la fois le besoin de se réorganiser pour renforcer l'unité patronale, d'améliorer son « image de marque » auprès de l'opinion publique, c'est notamment l'un des buts assignés aux « assises », et enfin de proposer un « projet de société ». Avec l'accès au pouvoir de F. Ceyrac, le CNPF s'engage résolument dans cette voie.

I Pour un modèle français de société

La période 1965-1973 marque une césure nette en ce qui concerne l'évolution de la stratégie du CNPF. Jusqu'en 1965 l'organisation patronale est conçue essentiellement comme groupe de pression, et l'administration ou le gouvernement « restent les seuls interlocuteurs du discours patronal (1) ». S'ils ne se cachent pas d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour défendre leurs intérêts, les dirigeants patronaux se défendent néanmoins de « faire de la politique » et selon R. Priouret, ils « n'ont pas de doctrine politique et encore moins économique (2) », ce qui n'empêche nullement le soutien financier accordé à certains partis par des officines dont les fonds sont d'origine patronale. La première tentative visant à dépasser le stade groupe de pression se situe en 1965 avec la publication de la « charte

A partir de 1973, l'organisation centrale du patronat se donne en fait comme objectif d'être, aux côtés de l'Etat, une force politique qui propose et construit un « modèle français de société ».

« Nous voulons, dit F. Ceyrac, une société ouverte où les hommes puissent exercer leur libre choix et prendre leurs responsabilités. On n'impose pas une telle société. Il faut la construire patiemment en obtenant l'adhésion de ceux qui sont concernés, et d'abord dans l'entreprise... »

« Les organisations patronales doivent donc dégager devant les chefs d'entreprise de nouvelles voies de progrès et les rendre consciens, qu'au-delà de leur aventure individuelle, ils participent quotidiennement à la création d'un nouveau modèle de société... »

Ces voies de progrès quelles sont-elles ? Dans la brochure sur « les objectifs du patronat » (1973), il est question de :

- développer et enrichir la concertation avec nos « partenaires syndicaux »,
- établir un dialogue confiant avec les autres communautés qui forment la nation française dans sa diversité,

(1) J. Bunel et J. Saglio, « La société des patrons », Rapport CORDES, oct. 1976, p. 260.
(2) R. Priouret, « Les origines du patronat français », Grasset, 1963, p. 250.

- présenter à ces communautés le vrai visage de l'entreprise. Car, affirme-t-on, la vocation du CNPF n'est pas de défendre tel ou tel intérêt particulier, mais d'apporter une « contribution collective à la construction d'une société plus forte, plus prospère, plus humaine » visant comme principaux objectifs :
 - l'expansion des entreprises françaises dans le monde,
 - la liberté de gestion nécessaire pour y parvenir,
 - la cohésion renforcée de l'entreprise.
- A l'Assemblée générale du CNPF de 1973, Ambroise Roux, généralement plus préoccupé d'efficacité économique que de philosophie, estime nécessaire d'abonder dans ce sens : « Il nous faudra promouvoir le développement de notre économie dans un sens toujours plus humaniste, tenant compte plus encore que par le passé des aspirations de l'ensemble des citoyens, aussi bien que de celles des consommateurs et des salariés. » Mais ajoute-t-il, « il est fondamental de souligner qu'une telle inflexion va rendre encore plus nécessaire le maintien d'une forte expansion ».

D'ailleurs soulignait-il au lendemain de son élection comme « patron des patrons », « la liberté qui caractérise l'économie de marché a fait la preuve de son efficacité. Une des missions fondamentales de la nouvelle équipe, sera la défense de l'entreprise libre, de l'autorité et de la liberté d'action de son chef. Nous refusons l'embrigadement et le totalitarisme. Nous devons maintenir l'efficacité de l'initiative individuelle. Tout ce que l'on oppose à cette conception ne peut qu'arrêter le progrès (4) ».

« Ce que l'on oppose » ce sont, bien sûr, les conceptions développées par le Programme commun, contre lequel l'organisation patronale ne va pas tarder à engager le fer.

2 La liberté d'entreprendre, garant des autres libertés

Ce nouveau modèle de société n'est autre que l'économie de marché fondée sur un principe : la liberté. Parlant devant la « commission des Libertés » de l'Assemblée nationale, F. Ceyrac exalte la liberté d'entreprendre : « C'est sous l'invocation d'une liberté que j'entends me placer : la liberté d'entreprendre, laquelle constitue non seulement la condition d'existence du patronat, la légitimation éminente de celui-ci, mais encore l'élément nécessaire d'un équilibre entre libertés. Equilibre... indispensable, puisque si une seule de ces nombreuses libertés fondamentales est diminuée ou détruite, les libertés voisines dont elle constituait la limite, qu'elle connaît dans une juste mesure, sont atteintes aussitôt de démesure, s'érigent en absolu, dégénèrent en tyranie. »

Le même président du CNPF écrivait récemment (3) que « la liberté d'entreprendre et de gérer est à la fois la contre-partie et la garantie des libertés des travailleurs et des libertés des consommateurs ».

La première association patronale à prendre position contre le programme commun au lendemain de sa parution est l'AGREF (Association des grandes entreprises faisant appel à l'Epargne) qui publie un dossier évaluant son coût. Par la suite, le patronat va multiplier les analyses critiques diffusées en direction des fédérations professionnelles et régionales. Les responsables locaux sont invités à intervenir le plus souvent possible dans la presse régionale pour faire connaître ces analyses. On précise qu'il ne s'agit pas de sombrer dans l'agressivité en attaquant telle ou telle catégorie de Français, mais bien plutôt de montrer que l'application du Programme commun conduirait à l'asphyxie et par la suite à la disparition des entreprises.

Mais l'on n'hésite pas à noircir le tableau : « Tel qu'il a été conçu le Programme commun briserait les reins des entreprises, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites ; en accumulant les charges, en multipliant les entraves à la gestion, il mettrait les entreprises à la merci d'un Etat tout puissant. Et cela face à une concurrence internationale qui se fait chaque jour plus âpre... Nous sommes convaincus qu'il porte en lui la condamnation des progrès accomplis depuis vingt ans et qu'il conduit à la régression du niveau de vie des Français » (F. Ceyrac) (5).

(3) Préface au livre, « Les dossiers de l'économie de liberté », France-empire 1977, p. 12.

(4) Interview au « Dauphiné libéré », 3-1-73.
(5) Interview au « Figaro », 6-9-77.

■ Est-ce une démarche politique ?

Non répond le président du CNPF, nous défendons l'économie française, et il précise « Nous réagissons uniquement sur un programme économique et il se trouve que c'est le programme de la gauche. Mais croyez-moi, si par hasard la majorité imaginait quelque chose de semblable nous serions contre, sans aucune hésitation ! »

Evidemment de telles dénégations ne sauraient tromper personne, il s'agit bel et bien d'engagement politique du patronat qui par ailleurs dispense ses fonds aux partis adversaires du Programme commun. Certains hommes au sein du patronat n'ont pas ces sortes de « scrupules ».

Dans une interview au « Journal du Parlement », le Président du Crédit Commercial de France, après avoir dénoncé la nationalisation complète du crédit qui conduit « à abandonner le camp des pays de liberté pour rejoindre celui des pays d'oppression » fait valoir qu'il s'agit d'engager la lutte pour la sauvegarde d'un « système social de liberté ». « Dans ces conditions, les responsables des entreprises privées ne peuvent s'en remettre à la seule action parfois dispersée ou affaiblie des hommes politiques ; ils doivent assumer eux-mêmes sur le plan civique la charge et la défense d'intérêts qui sont moins ceux d'une clientèle ou d'une classe que ceux de tous les Français dans le domaine de leurs initiatives, de leur activité et de leur indépendance ». En s'engageant dans l'action politique, le patronat se pose en défenseur de l'intérêt général.

■ Offensive tous azimuts

Toutes les occasions sont bonnes pour dénoncer le risque d'une arrivée de la gauche au pouvoir. C'est le cas notamment lors des Assemblées générales d'actionnaires. Ainsi Ph. Thomas, PDG de PUK, s'efforce de démontrer que son entreprise n'exerce aucune position de monopole, que les actionnaires « n'ont pas reçu une rémunération équitable » au cours des dernières années afin de maintenir l'emploi et le pouvoir d'achat du personnel, ce qui va à l'encontre de toutes les thèses les présentant comme des parasites, que l'économie de marché a des « vertus irremplaçables » et il conclut « nous ne devons pas laisser la bureaucratie (du Programme commun) proliférer davantage et envahir notre économie ».

On voit aussi apparaître certains « instituts ». Par exemple en 1975 J. Chenevier crée l' « Institut de l'entreprise » où, comme par hasard, sont abordés des sujets tels que l' « extension du bureaucratisme étatique », les « nationalisations », l' « autogestion » ... Définissant la vocation de cet organisme le Président lui assigne comme but essentiel la lutte contre ce qu'il appelle les idées « anti-économiques » diffusées massivement : « A une époque où l'opinion est véritablement matrisée — dans l'Université, les mass-media, les réunions publiques — par les idées anti-économiques, nous estimons vital de faire connaître la vérité économique telle que la perçoivent ceux qui dirigent les entreprises et ceux qui y travaillent. Aux idéologues, il faut répondre sur le terrain idéologique en utilisant les mêmes armes dialectiques. Nous contribuons ainsi à approfondir la réflexion doctrinale patronale et devons d'autant plus le faire que les chefs d'entreprise n'ont pas le temps de se livrer aux conceptualisations. »

■ Les « petites feuilles du patronat »

Mais à côté de toutes ces actions officielles ou officieuses, faites à visage découvert, le patronat n'hésite pas à financer certaines publications non signées, distribuées dans les entreprises sous forme de dossiers ou de tracts, généralement en direction des cadres ou de la maîtrise, publications dans lesquelles on ne lésine pas sur la valeur des arguments.



Derrière certaines de ces « feuilles » on retrouve particulièrement l'UIMM (Union des industries minières et métallurgiques) qui depuis plusieurs années s'est signalée par son goût pour ce genre de littérature, mais derrière d'autres on peut percevoir le patronat de la banque...

Dans ces « lettres confidentielles » on insiste tout particulièrement sur les risques de création dans l'entreprise d'un « pouvoir politico-syndical », sur l'abaississement systématique de la hiérarchie qui en résultera, sur la mise en place d'un plan rigide imposant tout d'en haut, d'où l'envahissement de la bureaucratie et le « règne de la technocratie déchaînée », sur l'accroissement des impôts sur le revenu, l'écrasement de la hiérarchie des rémunérations...

En exaltant les bienfaits de la société de liberté on entend insuffler aux libéraux la volonté de résister aux pressions de l'idéologie de gauche : « Les gagneurs doivent avoir un comportement de gagneurs et ne pas se laisser impressionner par les rodomontades gratuites ou les effusions lyriques d'irresponsables ou de suspects (politiciens au rancard depuis vingt ans, prophètes charismatiques, loups déguisés en agneaux). »

Cette dernière idée est exprimée sous une autre forme par Ambroise Roux : « Notre seul tort est d'avoir conservé le silence, alors que nous n'avons de leçons à recevoir de personne (6). »

4 Renforcer la cohésion et la résistance patronales

Au travers de toute l'action menée durant ces quatre dernières années s'est manifestée la volonté de renforcer la cohésion du monde patronal pour mieux s'opposer à l'arrivée éventuelle de la gauche au pouvoir, mais aussi pour résister à la tentation de réformer l'entreprise existant chez certains membres de la majorité.

La littérature des « petites feuilles »

Conséquences du Programme commun :

« L'autorité hiérarchique est systématiquement amoindrie puis progressivement anéantie au bénéfice du pouvoir syndical politique, « Direction et cadres perdent le contrôle du personnel qui ne dépend plus en fait que de la structure syndicale qui fait la pluie et le beau temps.

« Bref, les cadres seraient systématiquement contrôlés et brimés tous azimuts au nom d'un égalitarisme sommaire, démagogique ou angélique.

« La République n'a pas besoin de savants « disait la Montagne en 1794... Le Programme commun de gouvernement n'ayant apparemment pas besoin de cadres tomberait dans la même erreur, cruelle aux individus, funeste à l'économie. »

Les bienfaits de l'entreprise libre :

« La France a réalisé ses extraordinaires performances des années 1960-70 sans sacrifier la liberté morale et sociale de l'individu (seules les libertés économiques ont été restreintes du fait de l'injection d'une dose croissante — et très contestable — de planification technocratique et juridique. Peut-être même, le scrupule libéral a-t-il été poussé trop loin (délinquance, licence, parassitisme...) au nom du droit à l'épanouissement de la personne humaine.

« Aucun pays, même en occident, ne peut se targuer d'une liberté individuelle plus large. L'Américain, le Suisse sont aussi libres juridiquement. Ils le sont moins en pratique, du fait de la pesée constante d'un lourd conformisme social et de la vigilance d'une police musclée (la nôtre est, par comparaison, bonhomme). »

Extraits d'un « dossier » sur le Programme commun distribué aux Cadres dans certaines usines métallurgiques de la région parisienne.

(6) Assemblée générale du CNPF, janvier 1976.

■ Tous dans le même panier

A l'assemblée générale du CNPF de juin 1973, après avoir fixé l'objectif de construction d'un projet de société, F. Ceyrac souligne que « de ce point de vue qui est déterminant, toutes les entreprises, quelles que soient leur forme et leur dimension, ont une responsabilité commune et un destin solidaire. Et cette solidarité est plus étroite que jamais dans le monde difficile où notre pays est désormais appelé à se développer ». Toutes les analyses critiquant le Programme commun insistent sur le fait que petits et moyens patrons sont aussi menacés que les gros par l'arrivée de la gauche au pouvoir. J. Ferry explique que les entreprises qui resteront libres dépendront en tant que clientes ou fournisseurs ou sous-traitantes des entreprises d'Etat ; elles seront donc liées à ces dernières et n'auront plus de ce fait les coudées franches. « Il y a toujours une tentation du secteur public à se protéger en se prolongeant et à se défendre en imposant sa loi et en absorbant les autres. Ainsi la frontière entre le public et le privé se déplace constamment au détriment de ce dernier. »

C'est la même idée qu'exprime sous une forme beaucoup moins nuancée un petit dossier diffusé par « Information et entreprise (7) » : « Le patron d'une PME, pris entre un fourisseur et un client, tous deux nationalisés qui imposeront leurs prix, et un banquier jouissant d'un monopole (d'Etat), d'autre part, sera tôt ou tard laminé. Il n'attendra même pas que son personnel mettant en application un article du Programme commun de gouvernement, demande la nationalisation de son entreprise ; pour avoir la paix, il la demandera lui-même. » Dans la même brochure la nationalisation du crédit est considérée comme « l'arme absolue ».

■ « Petits » et « moyens » comme troupes de choc

A travers toute cette propagande il s'agit de dissuader petits et moyens patrons victimes des « tracasseries » du pouvoir en place, de se laisser séduire par la gauche. En 1976, des sondages estimaient que 12 % des chefs d'entreprises étaient favorables à l'union de la gauche, ils ne seraient plus que 4 % actuellement (mais de quels chefs d'entreprise s'agit-il ?).

Comment échapper à la nationalisation

Les groupes nationalisables ont-ils pris des mesures pour échapper à la nationalisation ?

Depuis 1974 certains de ces groupes ont en effet multiplié les filiales à l'étranger et d'une manière générale réduit leur production en France pour l'augmenter dans d'autres pays.

Cependant il est difficile de distinguer ce qui est fait pour échapper aux nationalisations et ce qui est de la logique habituelle de restructuration des grandes firmes multinationales. Parmi les moyens utilisés, on peut citer :

- création de filiales à l'étranger,
- achat d'entreprises étrangères,
- cession d'une entreprise du groupe à une société étrangère,
- mariage de filiales à l'étranger avec des sociétés étrangères,
- création de holdings financières en Suisse prenant le contrôle des filiales internationales,
- cessation de certaines lignes de produits reprises par les filiales internationales,
- concurrence par des filiales à l'étranger de productions françaises,
- désengagement de certains secteurs.

A côté de ces moyens qui font partie de la panoplie des restructurations capitalistes, on peut aussi noter :

- pression sur les cadres, pour les recycler dans les langues, en leur faisant comprendre qu'ils pourront être recasés à l'étranger ;
- pression sur les actionnaires : ils peuvent constituer des syndicats d'actionnaires et défendre leurs intérêts minoritaires.

Les nationalisables participent aussi à l'alimentation des caisses de certains partis.

Quelques exemples

- CGE se sépare d'Alsthom qui forme Alsthom-Atlantique,
- Thomson-Brandt fait tomber sa participation dans Thomson-CSF de 55 à 45 %,
- Le groupe de Wendel se restructure et sépare la sidérurgie du reste de ses activités dont le nucléaire,
- Rhône-Poulenc crée une filiale avec Sandoz (Suisse) dont le siège est à Bâle et arrête des fabrications qui sont confiées à cette filiale : Hospital. Celle-ci, pour ses fabrications n'est pas obligée de reprendre les composants Rhône-Poulenc,
- Saint-Gobain-Pont à Mousson investit de préférence en Iran, au Brésil, en Espagne et aussi aux Etats-Unis.

Alain de Toledo

(7) « Nationaliser le crédit. Pourquoi ? » 20 questions, 20 réponses.

Certaines opérations visent aussi, semble-t-il, à placer en première ligne petits et moyens patrons. C'est le cas de la création de l'UNICER (Union des chefs et responsables d'entreprise) créée par Léon Gingembre dans le but de défendre « l'entreprise libre » et animée maintenant par Aimery d'Oiron. L'opération est en fait une opération politique tendant à regrouper petits et moyens patrons. L'UNICER s'est constituée avec un budget de propagande de 800 000 F. Ont participé au financement de l'opération des représentants du grand capital, notamment l'UIMM, Michelin, le baron Bich, Cl. Ventre... L'intérêt de cette création, outre le fait de placer en avant-garde d'autres entreprises que les grosses, est d'avoir un moyen d'expression plus libre que le CNPF et selon certains de pousser ainsi l'équipe Ceyrac à des prises de position plus durées.

■ Renforcer la résistance

Dans le même temps où elles développent leurs efforts de propagande, les organisations patronales diffusent en direction des entreprises des consignes tendant à renforcer leur capacité de résistance en cas de conflit.

Tel est par exemple l'objet d'une note confidentielle du CNPF : « Pour mieux informer en période de tension. » Cette note précise les moyens que l'entreprise doit utiliser pour être en mesure de diffuser dans les « situations chaudes » une information rapide et précise. Sont ainsi analysés les différents types de contacts possibles avec la presse, la radio et la télévision, l'information en direction des « leaders d'opinion » (notables, élus locaux, ecclésiastiques, universitaires, fonctionnaires...) les communications en direction du personnel en cas de conflit (double du fichier en dehors de l'entreprise, jeux d'enveloppes préparés, équipements de sonorisation...). Dans le but de permettre à la direction d'exercer sa mission quelles que soient les circonstances, notamment en cas d'occupation de l'usine, il est recommandé de prévoir un bureau temporaire en dehors de l'entreprise avec l'équipement nécessaire en personnel et moyens de liaison et de diffusion.

De même la note sur « la violence dans les conflits » diffusée par l'UIMM vise à appeler l'attention des petites et moyennes entreprises sur la nécessité de résister à tout ce que l'UIMM considère comme des « actions illicites constituant pour la plupart des délits de droit commun ». La note en effet remarque qu'en 1976 « ces actions de violence... ont été dirigées plus

que par le passé contre les petites et moyennes entreprises jugées par certains syndicats moins bien préparées que les grandes à faire face à ces actions et plus vulnérables, certaines d'entre elles ayant été entraînées jusqu'à la disparition, de sorte qu'aucune entreprise, quelle que soit sa taille ne peut se considérer à l'abri du risque d'actes de force ».

5 Les cadres avec nous

Suite à un conflit récent, le directeur d'une grande entreprise s'adressant à ses cadres leur tenait le langage suivant : « L'entreprise veut pouvoir compter sur la loyauté fondamentale de ses cadres, c'est-à-dire qu'elle attend d'eux un engagement personnel vis-à-vis d'elle, engagement qui implique évidemment une adhésion de chaque cadre à ses objectifs, qu'ils soient techniques, économiques ou humains. »

Dans la mesure où les entreprises sont mobilisées en vue de la réalisation d'un projet de société, les cadres et la majorité en général sont l'objet des sollicitations les plus vives pour qu'ils s'engagent eux aussi en faveur de « l'économie de liberté », ou tout au moins pour qu'ils ne se laissent pas séduire par les solutions que préconise l'union de la gauche.

Pour ce faire on leur démontre toute la nocivité du Programme commun : « Dépouillés de leur autorité au profit des syndicats, leur compétence contestée, soumis à l'élection, les cadres et agents de maîtrise dépendront entièrement du bon vouloir des syndicats pour leur désignation, pour leurs décisions quotidiennes, pour leur avancement, pour leur emploi (8). »

Au contraire le maintien de « l'entreprise libre » doit leur permettre de s'épanouir pleinement. Certes on ne nie pas le malaise actuel au sein de l'encadrement, mais lors des récentes assises du patronat F. Ceyrac a estimé nécessaire de définir « le rôle nouveau de l'encadrement » : « Il est indispensable de restituer à la maîtrise la plénitude du pouvoir technique, mais surtout humain qu'exige la fonction. Ce rôle n'est plus seulement de commander et de faire exécuter une directive venue d'en haut ; il est aussi d'informer, de conseiller, d'assister, de former. C'est dans cette optique que de nombreuses entreprises ont délégué à la maîtrise l'organisation du travail,

(8) Tract diffusé aux cadres par l'Union patronale des industries mécaniques et connexes de l'Isère.

l'embauche, la formation, la promotion et même, dans des fourchettes préétablies, la rémunération des ouvriers...»

« Toutefois un certain nombre d'expériences se sont soldées par un très grand malaise des cadres qui, n'ayant pas bénéficié d'une délégation de pouvoir comparable, ont vu leurs fonctions se rétrécir comme une peau de chagrin. » D'où, pour le président du CNPF, la nécessité de « repenser les fonctions de toute la ligne hiérarchique jusqu'aux niveaux les plus élevés, pour l'associer plus étroitement à la vie de l'entreprise et à l'élaboration des décisions ».

Cette offensive de « charme » en direction de l'encadrement n'est sans doute pas à prendre à la légère, pas plus que celle en direction de l'opinion publique en général.

6 Présenter un nouveau visage de l'entreprise

Déjà les « Assises » de 1972 à Marseille visaient à présenter à l'opinion un nouveau visage de l'entreprise et du patronat ; il y fut question de l'« humanisation de la croissance », de la « participation », du « rôle social de l'entreprise »...

■ Mais aujourd'hui, il s'agit d'aller plus loin. Face à la montée du chômage qui révèle les vices du libéralisme il convient que l'entreprise libre démontre sa capacité de créer des emplois. C'est ce qu'affirme F. Ceyrac lors de la journée nationale sur l'emploi des jeunes : « La société à laquelle nous tenons, celle que nous défendons doit montrer qu'elle est capable de faire face aux défis de la crise et, notamment d'accueillir les jeunes à la recherche d'un emploi. C'est à la mobilisation des entreprises et de vos organisations que je vous convie aujourd'hui. Avant même les assises d'octobre nous devons démontrer une fois de plus que nos entreprises sont capables de répondre aux défis qui leur sont présentés. » D'où le grand tapage publicitaire des derniers mois tendant à persuader l'opinion publique de l'efficacité des mesures envisagées.

■ Les Assises du CNPF qui viennent de se tenir à Paris du 15 au 18 octobre entrent dans la même stratégie. Deux mille exemples de « réalisations sociales » sont présentés sur le thème « l'homme, l'entreprise et la cité ». Les travaux sont ordonnés autour de deux grands axes : « Comment permettre à l'homme de trouver plus de satisfaction dans son travail ? »

— « Comment favoriser un dialogue constructif entre l'entreprise et son environnement ? »

Présentant ces « assises », F. Ceyrac explique : « L'opinion publique se rendra compte que le mouvement des entreprises vers de nouveaux progrès est profond et puissant. Ce sera la meilleure réponse aux attaques virulentes et injustes dont l'entreprise et l'économie de marché sont aujourd'hui l'objet de la part de certains. »

Le dénominateur commun des recherches que le patronat met en vitrine est la décentralisation.

- Décentralisation des grosses unités par création en leur sein de « sous-entreprises disposant d'une large autonomie » car expose le « patron des patrons » ces petites unités qui préfigurent l'entreprise de demain ont de « remarquables facultés d'autorégulation ». Il va même jusqu'à dire que ces nouvelles structures « montrent aussi que l'entreprise libre est à même d'intégrer ce qu'il y a de fondamentalement juste dans l'utopie autogestionnaire : donner aux hommes la possibilité de faire valoir le sens de l'initiative, de la création, de l'équipe et de prendre en charge les problèmes qui se posent à leur niveau ».
- Décentralisation aussi par développement des entreprises à la campagne. Le patronat cherche ici à intégrer l'aspiration de la plupart des Français à un meilleur cadre de vie, manifesté par le souhait de 86 % des ruraux de demeurer à la campagne et la préférence de 63 % des citadins pour la vie dans une petite agglomération.

■ Opération « poudre aux yeux » dira-t-on, certes pour une large part, mais il ne faut pas sous-estimer l'impact qu'elle peut avoir. Le patronat d'aujourd'hui a découvert une force qu'il n'utilisait guère avant 1968 c'est celle de l'opinion publique et il l'utilise avec d'autant plus de facilités qu'il dispose de vastes moyens. En outre le patronat d'aujourd'hui dans la mesure où il veut se maintenir au pouvoir sent la nécessité de tenir compte d'un certain nombre d'évolutions de la société. Il entend ne pas rester étranger à l'environnement de l'entreprise, d'où d'ailleurs la recommandation par laquelle F. Ceyrac clôt l'allocution d'ouverture des « assises » : « Il faut que les hommes d'entreprise, dirigeants et cadres, acceptent davantage que par le passé de prendre des responsabilités dans la vie de la cité, responsabilités sociales, culturelles, voire politiques. Notre société a besoin de leur dynamisme et de leur compétence. »

Michel BRANCIARD